l'institutionnel, en même temps que la question des clientèles est moins vue depuis Rome, la question s'est décentrée et restitue aux conquis leur initiative. En définitive, un ouvrage dont la lecture profitera à qui s'intéresse à Rome et à son Empire.

Benoît ROSSIGNOL

Anne Daguet-Gagey, Splendor aedilitatum. *L'édilité à Rome* (t^{er} s. avant J.-C. - III s. après J.-C.). Rome, École française de Rome, 2015. 1 vol. 16 x 24 cm, 807 p., ill. (Collection de l'École française de Rome, 498). Prix : 60 \in . ISBN 978-2-7283-1057-9.

Dans le cursus honorum sénatorial, l'édilité apparaît à première vue comme une fonction mineure, loin derrière (ou plus tôt avant) le prestigieux consulat. Et il est vrai que certains hommes nouveaux ou ressortissants de famille de moindre prestance durent se contenter de cette étape, marchepied de la préture. La lecture de la somme qu'Anne Daguet vient de consacrer à cette fonction dans ses multiples variantes au cours de son histoire longue vient quelque peu rectifier cette vision hiérarchique : l'édilité représente en réalité, au meilleur moment de sa potestas, soit aux IIe et Ier siècles avant notre ère, un poste fondamental dans le fonctionnement de la vie romaine, aux responsabilités multiples et essentielles, alliant la sécurité urbaine, le bon fonctionnement des marchés, en particulier celui des vivres (en ce compris la très « médiatique » cura annonae et les distributions de blé), des esclaves, des bêtes de somme et du bétail, le contrôle des prix, des poids et mesures et l'organisation des jeux publics. Cicéron l'avait bien perçu et décrit lorsqu'il parlait de la splendor aedilitatum, qui sert de titre à l'ouvrage. Splendor liée aussi à l'évergétisme de certains qui se ruinèrent à organiser des jeux somptueux afin de faciliter leur carrière ultérieure. Cette magistrature était née des luttes entre patriciens et plébéiens aux ve-IVe siècles et les premiers détenteurs étaient des magistrats de la plèbe subordonnés aux tribuns. Elle acquit son autonomie et s'étoffa au cours des siècles : quatre édiles au IIIe siècle, deux plébéiens et deux patriciens, virent leur champ de compétences s'élargir pour en arriver à la situation maximale avec la création des édiles de Cérès. Mais à la même époque l'éventail de leurs attributions fut réduit dès l'intervention de Pompée en 57 qui se fit attribuer la cura annonae, certes de manière temporaire, mais la tendance se mettait en place comme on put le voir immédiatement dans la manière dont la question annonaire rebondit avec Clodius, édile curule en 56, contré par le Sénat et Pompée à nouveau. C'est en 50 que l'on situe la dernière mention connue des édiles dans leur rapport avec le ravitaillement urbain. César mais surtout Auguste leur enlevèrent leurs prérogatives urbaines pour les attribuer à des spécialistes s'apparentant à des fonctionnaires. L'Empire n'en fit guère plus que des détenteurs d'un échelon hiérarchique pour finalement les laisser disparaître dans le courant du IIIe siècle. L'ouvrage nous propose d'abord un exposé chronologique, clair et précis des étapes de création – développement – réduction des édiles et de leurs compétences, leur place dans la carrière, le déroulement de leurs élections, soit une mise au point des plus utiles sur l'aspect proprement hiérarchique de la fonction. Suivie d'un exposé sur le déroulement de la prise de fonction, sur les insignes et pouvoirs, à savoir la question de la collégialité, celle des différents droits de coercition, celle de leur juridiction

avec un appendice consacré aux auxiliaires des édiles. Ensuite l'auteur nous offre de manière très détaillée l'étude structurée et rigoureuse de chacune de leurs attributions replacée dans le contexte général, celui du déroulement de l'histoire politique de la République. Chacune des rubriques est l'occasion de brosser un tableau complet de tous les aspects des activités des édiles, regroupées en trois thèmes, la cura ludorum sollemnium, avec le détail des jeux concernés et la difficile question de leur financement, en partie personnel ; la cura urbis, contrôle de la Ville et de sa logistique, entretien, surveillance, urbanisme, incendie, police des mœurs et des cultes; la cura annonae, contrôle du commerce alimentaire, marchés, poids et mesures, prix, se complétant des ventes à prix réduit et des frumentationes. Ce dernier point a fait l'objet assez récemment d'études très approfondies de Catherine Virlouvet notamment, ce qui autorise ici une vision plus synthétique très éclairante. Un dernier chapitre se concentre sur la vente des esclaves et l'importante juridiction édilicienne sur le sujet dont les prescriptions alimentèrent la jurisprudence jusque loin dans le IIIe siècle, à une époque où le préfet de la Ville avait depuis longtemps remplacé les édiles dans la surveillance de ce commerce. Cet aspect institutionnel de l'organisation des marchés sous la houlette et le contrôle des édiles et agoranomes a fait il y a peu l'objet d'un volume collectif qu'on rappellera ici, auquel Anne Daguet avait d'ailleurs participé, et qui brossait un tableau coloré de leurs interventions multiples (L. Capdetrey et Cl. Hasenohr [Ed.], Agoranomes et édiles. Institutions des marchés antiques. Bordeaux, Ausonius, 2012). Un quatrième appendice complète le volume, consacré aux extraits de l'« Édit des édiles curules », qu'Emmanuelle Chevreau avait présenté et commenté de manière critique dans le volume cité ci-dessus ; ces textes sont évoqués à de nombreuses reprises et leur citation avec traduction sera appréciée des historiens auxquels ces sources sont moins familières. Une mise à disposition d'un dossier juridique difficile dont on ne peut que louer la constitution et souligner la présence, pour l'étude de toutes les questions relatives aux litiges commerciaux, bien au-delà de la seule problématique des fonctions édiliciennes. Enfin, une conclusion étoffée clôt l'ouvrage en replaçant les temps forts de l'étude au sein d'un développement structuré des institutions. Répétons-le : une somme d'un intérêt remarquable et une mine d'informations critiques essentiellement pour l'histoire républicaine, la vie urbaine et le droit des ventes. Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

François BERARD, *L'armée romaine à Lyon*. Rome, École française de Rome, 2015. 1 vol. 16 x 24 cm, VIII-620 p., 7 pl., 2 fig. (BIBLIOTHEQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHENES ET DE ROME, 370). Prix : 54 €. ISBN 978-2-7283-1085-2.

L'ouvrage était attendu de longue date puisqu'il est issu d'un dossier d'habilitation de 2000 et que l'auteur en a publié des extraits dans divers contextes, qui ont meublé l'intervalle. La rédaction de cette édition doit être déjà ancienne au vu d'une bibliographie qui compte peu de titres de moins de dix ans d'âge et où certaines absences se perçoivent (par exemple l'aggiornamento des Cohortes de H. Freis par C. Ricci, Historia, 2011). Mais l'attente était largement justifiée et c'est d'une synthèse de premier plan dont nous disposons. Centrée sur la garnison de Lyon dont la composition est précisée, et solidement fondée sur un corpus d'inscriptions revues